



## Conseil économique et social

Distr. générale  
24 mars 2020  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2020

(11-13 février 2020)\*

---

\* Distribution préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session, de sa session annuelle et de sa deuxième session ordinaires de 2020, qui sera présenté en trois parties respectives appelées parties I, II et III. Le rapport sera publié sous la désignation suivante : Documents officiels du Conseil économique et social, 2020, Supplément n° 14 ([E/2020/34/Rev.1-E/ICEF/2020/7/Rev.1](#)).



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Organisation de la session. . . . .	3
A. Élection du Bureau du Conseil d'administration . . . . .	3
B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF . . . . .	3
C. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux . . . . .	7
D. Méthodes de travail. . . . .	7
II. Délibérations du Conseil d'administration . . . . .	8
A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF . . . . .	8
B. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) . . . . .	10
C. Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF . . . . .	11
D. Reconduction de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins et augmentation de son fonds autorenouvelable . . . . .	13
E. Exposé sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 . . . . .	14
F. Évaluation de l'innovation dans les travaux de l'UNICEF et réponse de l'administration . . . . .	15
G. Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'expertes lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; dans le rapport Morgan Lewis sur les enquêtes sur le harcèlement sexuel menées par le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF ; et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail (D) . . . . .	17
H. Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2018 et rapport du Comité des commissaires aux comptes et réponse de l'administration . . . . .	18
I. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2020 . . . . .	20
J. Avant-projet conjoint complet sur la politique de recouvrement des coûts . . . . .	22
K. Exposé sur l'application de la résolution <a href="#">72/279</a> de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies . . . . .	23
L. Questions diverses . . . . .	25
M. Adoption des projets de décision . . . . .	25
N. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration . . . . .	26
Annexe	
Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2020. . . . .	28

## **I. Organisation de la session**

### **A. Élection du Bureau du Conseil d'administration**

1. Le Conseil d'administration a élu à la présidence la Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, Rabab Fatima, et à la vice-présidence les représentants permanents suivants : Omar Hilale (Maroc) et Audra Plepytė (Lituanie) ; et les représentants permanents adjoints suivants : João Genésio de Almeida F. (Brésil) et Dominique Michel Favre (Suisse).

### **B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF**

2. La Présidente a souhaité la bienvenue aux représentants et a salué le dévouement du personnel de l'UNICEF partout dans le monde. Elle a également rendu hommage à l'ancien Directeur général de l'UNICEF, James Grant, dont les efforts déployés toute sa vie durant pour défendre un monde meilleur pour les enfants resteront toujours dans les mémoires. Poursuivre son action avec la même passion et la même détermination serait lui rendre un hommage approprié.

3. La Présidente a rappelé le mandat de l'UNICEF, qui consiste à protéger les droits des enfants, et le caractère central des soins dont ces derniers ont besoin pour devenir des adultes heureux, en bonne santé et productifs. Ils doivent également être imprégnés des valeurs de paix, de non-violence et d'empathie. La Présidente s'est réjouie de travailler avec le Conseil d'administration et l'UNICEF pour progresser vers un meilleur présent et un avenir plus prospère pour les enfants.

4. La Présidente a rappelé que 2020 marquait l'année du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies ; de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ; de la négociation d'un nouvel examen quadriennal complet des politiques ; et du lancement de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, initiative intrinsèquement liée aux enfants, car les enfants d'aujourd'hui sont l'avenir de demain. L'année 2020 était également celle du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Il était important de se rappeler que trop de filles étaient encore victimes de discrimination et laissées pour compte.

5. La Présidente a cité des exemples de progrès considérables accomplis dans le monde, notamment une forte baisse de la mortalité et des retards de croissance chez les enfants de moins de cinq ans, des gains en termes de couverture du traitement antirétroviral pour les femmes enceintes vivant avec le VIH et, même dans le contexte de crises humanitaires, l'accès de millions d'enfants à l'éducation et au vaccin contre la rougeole.

6. La Présidente a également énuméré des défis à relever, notamment la pauvreté touchant les enfants ; le travail des enfants ; la cybercriminalité ; la non-scolarisation des enfants non scolarisés et leur non-préparation à l'âge adulte ; et le cas des enfants et des jeunes qui quittent leur foyer en raison de la pauvreté, de la violence, de conflits ou des changements climatiques, beaucoup d'entre eux, en particulier les filles, devenant victimes de la violence et de la traite.

7. L'UNICEF devait continuer à renforcer le continuum humanitaire-développement, d'autant plus que le nombre de situations d'urgence prolongées augmentait. La pauvreté, la violence et les situations d'urgence touchaient les enfants de manière disproportionnée. Une réponse efficace devait inclure l'investissement dans la préparation et la résilience, la prise en compte de la fragilité, la consolidation

de la paix et le renforcement de l'application du principe de responsabilité envers les populations touchées. Ce travail nécessitait un financement fiable et flexible ainsi qu'une innovation constante.

8. La Présidente a souligné que le processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement exigeait l'amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration. En tant qu'organisation d'une importance capitale menant des activités dans 190 pays, l'UNICEF doit toujours être ouverte à l'innovation et s'adapter au changement, en s'appuyant sur les progrès solides réalisés jusqu'à présent. Le Conseil d'administration continuera à soutenir les approches innovantes nécessaires à une prestation de services efficace. À cet égard, il s'est félicité des progrès réalisés la semaine précédente lors de la session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

9. La Présidente a salué l'augmentation en 2019 de la diversité des voix venues du terrain pendant les sessions, en particulier celles des enfants, et s'est engagée à continuer à intégrer cette représentation pour rappeler constamment que les travaux du Conseil d'administration faisaient une différence concrète.

10. La Présidente a mis en avant certains points de l'ordre du jour, notamment l'état d'avancement de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique et la présentation du descriptif de programme de pays autour du thème du développement du jeune enfant. Elle a également salué les efforts de l'UNICEF en faveur d'un changement de la culture organisationnelle.

11. La Présidente a énuméré quelques questions qui seraient au cœur des travaux durant son mandat, notamment la persistance de l'écart entre les genres en défaveur des filles ; les enfants ayant des besoins particuliers et des handicaps de tous types ; la coopération Sud-Sud et triangulaire ; et le renforcement des capacités aux fins du développement durable. Soulignant la vulnérabilité de son propre pays, le Bangladesh, face aux changements climatiques, elle s'est dite satisfaite que cette question soit intégrée dans tous les travaux futurs de l'UNICEF.

12. La Présidente s'est dite confiante dans la possibilité d'innover et de faire une réelle différence pour les enfants en 2020, et a souhaité aux participants une session couronnée de succès. Elle a salué le dévouement du personnel de l'UNICEF présent partout dans le monde et a remercié les participants pour leur soutien et leur engagement.

13. La Directrice générale s'est dite satisfaite que le Conseil d'administration prévoie de mettre l'accent sur l'autonomisation et l'éducation des filles, entre autres priorités. La promotion des droits des filles et des femmes, y compris les droits en matière de santé sexuelle et procréative, a été essentielle dans l'action menée par l'UNICEF depuis plus de soixante-dix ans et restait au cœur de sa programmation et de son plan stratégique. Évoquant la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, la Directrice générale a souligné la nécessité d'accélérer le processus.

14. La réforme de l'Organisation des Nations Unies a été un accélérateur important pour ce qui était de travailler de manière plus efficace et efficiente selon le principe de « l'unité d'action du système des Nations Unies pour le développement ». L'UNICEF soutenait pleinement le système des coordonnateurs résidents. Le Fonds conjoint pour les objectifs de développement durable a rassemblé les organismes autour de thèmes communs. L'UNICEF a reçu pour 33 pays sur 36 des fonds destinés à l'expansion des programmes de protection dans les communautés vulnérables, qui

ont encouragé l'établissement de partenariats accélérés avec d'autres organismes apparentés.

15. En collaboration avec le PNUD, l'UNICEF a cherché des solutions communes articulées autour de programmes pour les jeunes et de l'innovation. Avec le Programme alimentaire mondial (PAM), l'UNICEF investissait dans des programmes visant à prévenir et à réduire le gaspillage. Il avait également entrepris d'élargir les programmes axés sur la santé et la nutrition dans les écoles et de renforcer la chaîne d'approvisionnement en aliments prêts à l'emploi. Une collaboration de deux ans avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans 10 pays avait notamment permis d'aider les réfugiés et les rapatriés à accéder aux services nationaux et de fournir aux pays d'accueil un soutien technique et financier ainsi qu'un appui aux programmes.

16. Malgré l'augmentation de l'ensemble des recettes de l'UNICEF en 2019, les ressources ordinaires avaient diminué de 4 %. Ces fonds non affectés, flexibles et prévisibles, étaient essentiels pour assurer une réponse rapide aux situations d'urgence et pouvaient constituer un capital de départ pour le lancement de nouveaux programmes et la mobilisation de fonds supplémentaires. La Directrice générale a exhorté les États Membres à s'efforcer de tenir les engagements qu'ils avaient pris au titre du pacte de financement, en finançant à hauteur de 30 % les contributions aux ressources ordinaires. Elle s'est félicitée que le Comité des commissaires aux comptes ait émis une opinion sans réserve pour 2018. L'UNICEF restait déterminé à gagner la confiance du Conseil d'administration en assurant la gestion saine de ses finances.

17. La Directrice générale a rendu hommage à James Grant, l'architecte de la révolution pour la survie de l'enfant, et au Dr Peter Salama, décédé en janvier 2020, qui étaient toujours présents dans chaque crise sanitaire, travaillant, rassemblant, convainquant et innovant pour sauver des vies. Elle a demandé que les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable soient guidés par l'esprit de service et le dévouement qui caractérisent le personnel de l'UNICEF depuis plus de soixante-dix ans.

18. La Présidente a donné la parole à celles et ceux qui souhaitaient faire une déclaration générale. Plusieurs délégations ont mis en avant le lancement de la décennie d'action et l'examen à mi-parcours du Plan stratégique, l'une d'elles demandant que l'examen permette d'identifier les priorités à inclure dans le prochain plan à l'appui des objectifs de développement durable. Plusieurs délégations ont pris note des négociations à venir concernant la nouvelle procédure d'examen quadriennal complet.

19. Un groupe de délégations et plusieurs autres délégations ont appelé à combler l'écart entre les femmes et les hommes en privilégiant l'autonomisation des filles, les droits, l'éducation, les débouchés économiques et l'accès aux soins de santé, et à éliminer les pratiques culturelles néfastes. Plusieurs délégations ont mentionné le prochain Forum Génération Égalité, organisé par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Le Directeur général adjoint chargé des programmes a fait observer que l'UNICEF collaborait à cette initiative, en se concentrant sur l'éducation et les compétences des filles.

20. Deux délégations ont appelé à une approche holistique et fondée sur les droits de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, l'une d'entre elles faisant observer que répondre aux besoins des femmes et des filles et défendre leurs droits supposait notamment l'accès aux informations et aux services en matière de santé sexuelle et procréative.

21. Plusieurs délégations ont demandé à l'UNICEF d'affermir la continuité entre action humanitaire et développement, et une délégation l'a félicité pour sa

détermination à acheminer l'aide humanitaire d'urgence et à aider à renforcer la résilience et les capacités de développement à plus long terme. D'autres délégations ont félicité l'UNICEF de suivre une approche de l'action humanitaire fondée sur les droits, et une délégation a appelé à privilégier davantage la protection des enfants en situation de déplacement. Une délégation a encouragé l'UNICEF à renforcer son rôle de chef de file pour faire en sorte que les modules sectoriels soient des outils efficaces pour l'analyse conjointe, l'établissement des priorités et la planification des interventions, et lui a demandé de créer des synergies solides avec d'autres organismes pour réaliser des gains d'efficacité et des économies d'échelle afin que l'aide maximale parvienne aux bénéficiaires.

22. Plusieurs délégations ont demandé que soit respectée l'appropriation nationale de la programmation par pays de l'UNICEF, et une délégation a demandé que les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les descriptifs de programmes de pays soient alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et correspondent aux besoins des pays. Plusieurs délégations appuyaient les avancées notables réalisées dans la mise en œuvre du nouveau système de coordonnateurs résidents et dans la constitution d'équipes de pays des Nations Unies plus fortes ayant les moyens de se concentrer sur les objectifs communs et d'accélérer les progrès. Plusieurs délégations ont fait observer les effets majeurs que les changements climatiques continueront d'avoir sur la vie des enfants et ont exhorté à continuer de privilégier la durabilité environnementale et les questions liées aux changements climatiques, en particulier au niveau national.

23. Une délégation s'est dite préoccupée par le fait que la quatrième révolution industrielle risque d'accroître les disparités existantes en matière de développement et d'accroître la vulnérabilité des enfants. Elle a encouragé l'UNICEF à travailler en étroite collaboration avec les gouvernements et toutes les parties prenantes pour doter les enfants des connaissances et des compétences nécessaires.

24. Deux délégations ont souligné la nécessité de protéger et de promouvoir les droits des enfants handicapés, qu'il s'agisse d'incapacités physiques ou mentales, car ils sont plus vulnérables et sont souvent privés de leurs droits fondamentaux.

25. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour son rôle de chef de file en matière d'innovation, notamment en ce qui concernait la mobilisation du secteur privé, et lui ont demandé d'accroître sa collaboration et le partage des connaissances avec d'autres organismes des Nations Unies, s'agissant notamment de la collaboration avec les entreprises, afin d'accélérer l'obtention de résultats sur le terrain. Une délégation attendait avec impatience de savoir comment une telle collaboration avait contribué à l'amélioration des activités internes, des chaînes d'approvisionnement et des résultats.

26. Une délégation a exhorté l'UNICEF à mieux communiquer pour faire connaître les résultats obtenus grâce à ses ressources ordinaires afin d'accroître la visibilité et d'obtenir le soutien du public aux contributions du secteur public.

27. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour sa position ferme contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, et pour son action en faveur d'un changement de culture institutionnelle.

28. Le représentant de World Vision a souligné la nécessité de maintenir l'attention sur les droits de l'enfant après la commémoration du trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant et a exhorté à saisir les occasions offertes par la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

### **C. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux**

29. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le projet de calendrier et d'organisation des travaux (E/ICEF/2020/1/Rev.1).

30. Le Secrétariat du Conseil d'administration a annoncé que 28 délégations observatrices, dont 1 organisation intergouvernementale, 7 organisations non gouvernementales et 7 comités nationaux pour l'UNICEF avaient présenté leurs pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur.

### **D. Méthodes de travail**

31. La Présidente a présenté le point, en rappelant que de nombreuses discussions avaient récemment été consacrées aux méthodes de travail, notamment lors de la réunion d'information informelle tenue le 7 février 2020 après que le Bureau ait demandé des informations complémentaires, et de la consultation informelle conjointe sur les méthodes de travail organisée fin janvier 2020. Le Conseil d'administration était saisi de la réponse commune des secrétariats des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) concernant les méthodes de travail des conseils d'administration.

32. Un groupe de délégations a souligné qu'il importait de revitaliser la gouvernance des fonds et programmes en organisant des sessions stratégiques et pragmatiques. La flexibilité était cruciale au regard de l'efficacité des sessions et de l'exercice optimal de la fonction de contrôle. Les conseils d'administration devaient s'efforcer d'assurer un contrôle de qualité, et non de quantité, lequel devait être fondé sur ce qui était requis et sur les résultats des sessions précédentes.

33. Le groupe de délégations a déclaré que la flexibilité était également importante dans l'examen du rôle de la réunion conjointe des conseils d'administration en tant que forum pour l'échange de vues sur des questions intéressant tous les conseils d'administration, en évitant les doubles emplois et en encourageant des approches harmonisées et holistiques. Pour les questions soumises à la réunion conjointe, chaque conseil d'administration pourrait conserver sa capacité individuelle de prise de décision.

34. Certaines délégations se sont déclarées ouvertes aux options présentées dans la réponse conjointe ainsi qu'à d'autres configurations permettant d'atteindre un niveau de responsabilité approprié. L'une des délégations a déclaré que le passage à deux sessions par an permettrait de réduire les coûts et de réorienter les économies vers les équipes de pays des Nations Unies, de rationaliser un calendrier très chargé, de maximiser la participation des collègues venus des capitales et d'alléger la pression exercée sur les petites missions. La cohérence était nécessaire, mais les travaux devaient rester adaptés aux différentes priorités stratégiques et aux charges de travail de chacun des conseils d'administration.

35. Un autre groupe de délégations a salué l'amélioration des méthodes de travail déjà réalisée, les sessions étant plus interactives et la parité femmes-hommes parmi les panélistes s'étant accrue. Le groupe de délégations a félicité l'UNICEF de communiquer en permanence avec le Conseil d'administration, de donner des informations pertinentes en temps utile et de travailler en coordination avec les

conseils d'administration des organismes apparentés. L'amélioration des méthodes de travail ne nécessitait pas toujours une approche unique et chaque organisme et conseil d'administration devrait faire des progrès là où il le pouvait, conformément aux principes et aux objectifs définis par le groupe restreint sur les méthodes de travail. Le groupe a regretté le long processus de discussions connexes qui a remplacé des discussions plus substantielles et des mesures opportunes. Les méthodes de travail n'étaient pas une fin en soi, mais un moyen d'atteindre un but, qui était d'obtenir de meilleurs résultats sur le terrain et d'améliorer l'existence de milliards de personnes partout dans le monde, en particulier les plus défavorisées et les plus marginalisées.

36. Un groupe de délégations a déclaré que l'efficacité, le contrôle, l'efficacité et la cohérence des conseils d'administration devaient être au premier plan de toute prise de décision concernant les sessions. Le groupe de délégations a remercié l'UNICEF pour son rôle de chef de file dans le débat, ajoutant que le déplacement des points de l'ordre du jour d'une session à l'autre ne se traduirait pas nécessairement par une efficacité et une efficacité accrues et qu'une analyse plus poussée était nécessaire. La périodicité des sessions permettait aux États Membres de dialoguer de manière constructive au sujet de questions importantes et il serait difficile pour le groupe de délégations d'accepter une réduction du nombre de sessions. Il était peut-être possible d'abrèger la deuxième session ordinaire et de réduire la charge de travail, mais le nombre de projets de décision à examiner lors des sessions restantes pourrait poser des difficultés. Le groupe de délégations a rappelé que la réunion conjointe des conseils d'administration ne disposait pas d'un pouvoir de décision. Il s'est également opposé à la création d'un méga-Conseil, proposition qui avait déjà été rejetée par les États Membres.

37. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/1 (voir annexe).

## **II. Délibérations du Conseil d'administration**

### **A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF**

#### **a) Descriptifs de programme de pays**

38. La Présidente a présenté les intervenantes et intervenants qui examineraient les descriptifs de programme de pays pour Cuba, la République démocratique du Congo, le Mali et le Paraguay (E/ICEF/2020/P/L.1 à E/ICEF/2020/P/L.4). Après un exposé liminaire du Directeur général adjoint chargé des programmes, la responsable et conseillère principale pour le développement de la petite enfance (DPE) a donné un aperçu général.

39. La coordinatrice résidente des Nations Unies à Cuba a parlé du programme « Éduquez votre enfant », modèle social et communautaire de longue date qui permettait aux enfants d'accéder à des services intégrés de développement de la petite enfance. Dans le cadre du nouveau programme de pays, l'UNICEF dirigerait la collaboration entre les fonds et programmes relatifs à l'appui aux services sociaux à Cuba.

40. Se joignant à la discussion par visioconférence, M. Hugo Cáceres, Ministre de l'action publique de la présidence du Paraguay, coordonnateur général et chef du cabinet social et porte-parole de la présidence, a souligné l'engagement de son gouvernement envers les enfants, le multilatéralisme et la coopération internationale et la priorité accordée au développement du jeune enfant. Le Paraguay élaborait une politique publique de développement du jeune enfant et, en 2020, en coopération avec l'UNICEF, il évaluerait le plan d'action national existant pour le développement holistique de la petite enfance.



41. Dans un message vidéo préenregistré, M<sup>me</sup> Bibiche Mwika, coordinatrice du Réseau des journalistes amis des enfants en République démocratique du Congo, a fait état des efforts déployés par l'UNICEF, le Gouvernement et les partenaires pour donner la priorité aux soins de santé et à la nutrition pendant les 1 000 premiers jours de la vie. Dans le cadre du programme de pays, le bureau de pays aiderait le Gouvernement à mettre en œuvre des interventions en faveur du développement du jeune enfant dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de la protection de l'enfance.

42. La représentante de l'UNICEF au Mali a déclaré que l'engagement du Gouvernement en faveur du développement du jeune enfant se traduisait par une augmentation des dépenses en faveur de l'enseignement préprimaire. Le descriptif de programme de pays adopterait une approche du cycle de vie axée sur la prestation intégrée de services et l'assurance d'un environnement protecteur, nourricier et favorable aux enfants, en particulier aux filles, dans des contextes humanitaires et de développement.

43. Après la présentation, le représentant du Paraguay a reconnu le rôle clé de l'UNICEF s'agissant d'aider son gouvernement à promouvoir les services de développement du jeune enfant en tant que priorité nationale essentielle pour le développement du capital et du potentiel humains. Le représentant du Mali a salué le travail des bureaux régionaux et nationaux de l'UNICEF dans le domaine du développement du jeune enfant. Le programme de pays soutiendrait les efforts du Gouvernement, en particulier le cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable. Le représentant de Cuba a fait état des progrès récents du pays en matière d'accès à l'enseignement préscolaire et maternel pour la quasi-totalité des enfants, ainsi que de ses taux favorables de mortalité infantile et maternelle et de couverture vaccinale. Le représentant de la République démocratique du Congo a déclaré que le Gouvernement était déterminé à mobiliser des ressources intérieures pour le programme de pays et a appelé les partenaires de développement et les donateurs à financer le programme ainsi qu'à augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires de l'UNICEF.

44. En ce qui concernait les descriptifs de programmes de pays pour la République démocratique du Congo et le Mali, une délégation a déclaré qu'elle attendait des résultats concrets et durables, le renforcement de la résilience des communautés et l'amélioration de la coopération entre les organismes des Nations Unies. Une autre délégation a invité l'UNICEF et les autres fonds et programmes à renforcer le processus lié aux descriptifs de programmes de pays en organisant en temps opportun des consultations avec les parties prenantes.

45. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a considéré le manque de soutien financier comme une contrainte pour la programmation conjointe. La Directrice du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, reconnaissant la nécessité d'efforts plus systématiques, a indiqué que les coordonnateurs résidents étaient encouragés à engager des consultations lors de l'élaboration des cadres de coopération, tout comme les bureaux de pays de l'UNICEF lors des différentes étapes du processus de programmation par pays.

46. Le représentant des États-Unis d'Amérique a fait part de l'avis de son gouvernement sur les descriptifs de programmes de pays, qu'il considérait comme étant une occasion cruciale d'examiner et de commenter les mérites techniques des descriptifs, et a exprimé ses préoccupations quant à la politisation du descriptif de programme concernant Cuba. Le représentant de Cuba a déclaré que la défense des droits des enfants partout dans le monde devrait rester au cœur des débats et des discussions lors des sessions du Conseil d'administration. Plusieurs délégations se

sont félicitées de l'adoption des descriptifs de programmes de pays par consensus et ont mis en garde contre la politisation des travaux du Conseil d'administration.

47. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/2 (voir annexe).

**b) Prorogation de programmes de pays en cours**

48. La Présidente a déclaré que, conformément à sa décision 2009/11, le Conseil d'administration avait été informé des premières prorogations de deux mois des programmes de pays pour l'Argentine et l'Uruguay, et des premières prorogations d'un an des programmes de pays pour la Colombie, le Liban, le Tadjikistan et le Zimbabwe.

49. Le Conseil d'administration a été prié d'approuver une prorogation de trois mois du programme de pays pour l'Afrique du Sud, faisant suite à deux précédentes prorogations de quinze mois et d'un an, respectivement.

50. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/3 (voir annexe).

**B. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)**

51. La Directrice associée de la Division des programmes et Chef de la section VIH/sida a présenté le rapport oral et sa note d'information ([UNICEF/2020/EB/2](#)).

52. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour ses travaux sur le VIH/sida. Un groupe de délégations a salué l'élargissement de la couverture du traitement du VIH au cours de la dernière décennie, notant que les changements de comportement, la communication et d'autres efforts de prévention avaient réduit le nombre de nouvelles infections, y compris dans les pays africains à forte prévalence. Il s'est dit préoccupé par le fait que les jeunes, en particulier en raison de l'explosion de leur nombre, ne bénéficient pas systématiquement des efforts de prévention du VIH. Pour accélérer les progrès en matière de réduction des nouvelles infections chez les enfants en Afrique, le groupe de délégations a demandé à l'UNICEF, en collaboration avec ONUSIDA et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de renforcer les efforts consacrés à l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et de mettre en commun les pratiques optimales.

53. Une délégation a apprécié que le rapport oral mentionne l'intégration de la nutrition dans les programmes de lutte contre le VIH à l'intention des enfants et des adolescents. Elle s'est dite préoccupée par le faible taux d'accès au traitement du VIH parmi les enfants de 0 à 14 ans et par le taux élevé de résistance aux médicaments antirétroviraux chez les enfants et les nourrissons, soulignant la nécessité de commencer le traitement des enfants à un stade précoce et de poursuivre les soins. La délégation a préconisé la sensibilisation à la charge virale parmi les adolescents, les parents et les soignants, et a recommandé d'effectuer des tests de dépistage parmi tous les enfants biologiques (y compris les adolescents) d'adultes sous traitement. La délégation s'est également inquiétée de l'impact disproportionné du VIH sur les adolescents et les jeunes femmes et a demandé instamment que les messages de prévention incluent la promotion du changement de comportement positif, notamment en ce qui concerne le report des premiers rapports sexuels.

54. Reconnaissant la légère diminution des taux d'infection par le VIH chez les adolescents, un autre groupe de délégations s'est dit préoccupé par la lenteur de l'élaboration et de la mise en œuvre à grande échelle de directives et d'outils

mondiaux visant à prévenir les nouvelles infections chez les adolescents et les jeunes et a exhorté l'UNICEF, le FNUAP et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à intensifier leurs efforts.

55. Le groupe de délégations a mentionné les programmes recommandés par la Coalition mondiale pour la prévention de l'infection à VIH pour les modèles modulables et les contextes où les ressources sont limitées et où la prévalence du VIH est élevée : sensibilisation des communautés, éducation sexuelle complète et prévention du VIH dans le cadre de services de santé intégrés. Il a exhorté à intégrer les services liés à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation et les services liés au VIH et espérait une amélioration de la programmation dans ces domaines.

56. Une délégation a demandé comment les droits humains étaient intégrés dans le travail de prévention du VIH. Une autre délégation s'est enquis des raisons de la diminution des progrès dans la lutte contre le VIH/sida et du type de soutien que les États Membres pourraient apporter. Un groupe de délégations a demandé des exemples de plaidoyers politiques et d'exemples de programmes menés par l'UNICEF pour catalyser l'action axée sur la prévention du VIH et les défis rencontrés. Il a demandé à l'UNICEF de contribuer activement à la phase de mise en œuvre du plan d'action mondial visant à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous.

57. La Directrice associée a indiqué que, malgré l'explosion du nombre de jeunes (s'agissant du groupe de jeunes âgés de 15 à 24 ans) et le doublement prévu de cette population d'ici 2050, on s'attendait à une réduction continue du nombre de nouvelles infections si la tendance actuelle se poursuivait. Les régions où la prévalence et l'incidence du VIH sont faibles sont préoccupantes, car il faut mobiliser les gouvernements et la volonté politique. Conscient qu'il se pouvait que des enfants n'aient pas bénéficié des programmes de prévention et de diagnostic précoce des nourrissons, l'UNICEF a opté pour le dépistage chez tous les enfants de parents ayant accès au traitement du VIH, en particulier en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Une approche fondée sur le cycle de vie était nécessaire pour travailler avec les adolescents et l'UNICEF, en collaboration avec ses partenaires, mobilisait les services de santé et les écoles afin d'empêcher que les enfants contractent le VIH. L'UNICEF a continué à dialoguer avec les gouvernements pour les aider dans leur transition vers l'adoption de nouvelles lignes directrices et de nouveaux outils en faisant connaître leurs accomplissements concrets. Pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination, l'UNICEF travaillait avec des groupes de soutien par les pairs et la société civile ainsi qu'avec les communautés.

### **C. Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF**

58. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a présenté l'exposé, qui était axé sur l'initiative eau, assainissement et hygiène pour tous (WASH) dans les situations d'urgence. Le Directeur de la division des programmes était également présent pour répondre aux questions. Un document d'information (UNICEF/2020/EB/3) a été distribué.

59. Plusieurs délégations ont salué les efforts déployés par l'UNICEF pour établir un lien entre l'action humanitaire et la programmation du développement. Un groupe de délégations a accueilli favorablement le rapport, encourageant des efforts cohérents pour améliorer les données et les analyses, par exemple grâce à l'indice de gravité WASH et à l'incorporation d'analyses actualisées des conflits et des risques dans les rapports de l'UNICEF. Il a également encouragé à poursuivre les efforts pour minimiser les effets des activités de l'UNICEF sur le climat. Le groupe de délégations

a souligné la nécessité d'une communication efficace entre les groupes mondiaux à travers les secteurs et d'une étude plus approfondie du rôle des espèces et des marchés quant aux besoins liés à l'initiative WASH. Il a encouragé l'UNICEF à rendre compte des difficultés persistant dans le volet WASH de l'action humanitaire et des résultats obtenus à cet égard. Le groupe de délégation souhaiterait des informations sur le renforcement des capacités en vue de mettre davantage l'accent sur des questions telles que les changements climatiques et de promouvoir des modèles de financement durable à l'appui des systèmes locaux d'approvisionnement en eau.

60. Une délégation a exprimé sa volonté de mobiliser ses ressources pour répondre aux crises humanitaires. Elle a encouragé tous les États Membres à accroître leur soutien en proportion des vastes besoins humanitaires mondiaux.

61. Une délégation a demandé à l'UNICEF de se concentrer davantage sur les enfants souffrant de diarrhée, en particulier dans les contextes où les conséquences sont les plus lourdes et les risques les plus élevés. Une autre délégation a déclaré qu'elle souhaiterait recevoir des commentaires de l'UNICEF sur la manière dont la question du genre, y compris l'atténuation des risques, était traitée dans les programmes WASH. Une délégation a demandé des informations et des données ventilées sur les efforts déployés en matière d'hygiène menstruelle chez les enfants et les adolescents, y compris dans les écoles.

62. Deux délégations ont formulé des observations sur le personnel humanitaire, l'une d'elles demandant instamment à l'UNICEF de renforcer les capacités du personnel du groupe WASH et de déployer le personnel le plus techniquement qualifié dès l'apparition d'une situation d'urgence. Une autre délégation a souligné l'importance de remédier aux faiblesses et aux difficultés liées à la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et à la rétention du personnel.

63. Une délégation a demandé si l'UNICEF envisageait de modifier ses méthodes de gestion des subventions afin de combler le fossé administratif entre le financement de l'aide humanitaire et le financement du développement. Une autre délégation a demandé comment l'UNICEF envisageait son rôle de coordination et sa coopération avec d'autres acteurs du secteur WASH ainsi que la participation des personnes touchées à la prise de décision.

64. Notant le pourcentage élevé de personnes en situation de crise humanitaire qui sont approvisionnées en eau par des camions citernes et par le biais d'autres mesures temporaires, une délégation a demandé que soient élaborées des approches intégrées pour parvenir à des solutions durables.

65. Un représentant de Child Fund Alliance a souligné l'importance des partenariats de collaboration pour la réalisation et la protection des droits de l'enfant.

66. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a indiqué que les capacités étaient examinées collectivement, notamment pour remédier aux problèmes identifiés et définir des mesures concrètes. Des efforts ont été engagés avec les partenaires pour renforcer la responsabilité à l'égard des populations touchées. L'UNICEF privilégiait le resserrement des liens entre d'une part l'aide humanitaire et le développement et d'autre part l'investissement du secteur du développement en faveur de la résilience et d'une réponse humanitaire passant de solutions temporaires à des interventions plus durables qui s'inscrivent dans le plus long terme.

67. Le Directeur de la Division des programmes a déclaré que l'UNICEF s'efforçait de rendre ses interventions WASH résilientes face aux aléas climatiques d'ici 2021. L'UNICEF s'est concentré sur la viabilité du développement et des systèmes humanitaires, notamment sur la viabilité financière. La santé et l'hygiène menstruelles étaient une priorité ciblée dans le Plan d'action pour l'égalité des sexes ;

des exemples de bonnes pratiques étaient l'installation de toilettes séparées pour les filles dans les écoles et l'élaboration d'une liste de vérification aux fins d'interventions WASH tenant compte du genre. Le Directeur a souligné qu'un financement flexible était nécessaire aux fins du renforcement des groupes et de l'amélioration des moyens d'intervention.

68. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a précisé que la gestion des fonds était souvent le résultat de l'affectation par les donateurs de fonds destinés à l'aide humanitaire plutôt qu'au développement, et que l'UNICEF continuait de préconiser un financement souple.

#### **D. Reconstitution de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins et augmentation de son fonds autorenouvelable**

69. Après les observations liminaires du Directeur exécutif adjoint pour les résultats sur le terrain et l'innovation, la Directrice de la Division de l'approvisionnement a présenté le rapport (E/ICEF/2020/P/L.6).

70. Une délégation a demandé des informations sur la coopération et la complémentarité entre l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins et Gavi, l'Alliance du Vaccin, soulignant qu'il importait d'assurer une répartition optimale des tâches et de garantir une coopération étroite entre l'Initiative et le nouveau mécanisme de financement prévu. Une autre délégation a demandé comment éviter les chevauchements dans les pays pouvant prétendre à un appui ou comment mobiliser des ressources par le biais des deux mécanismes. Une délégation a demandé quelle était la vision à long terme concernant l'Initiative.

71. Une délégation a déclaré que l'Initiative devrait continuer à servir de filet de sécurité et a demandé comment l'UNICEF équilibrerait son action face aux épidémies avec les investissements nécessaires au financement du développement des services de vaccination de routine, et si les plans de dotation en personnel reflétaient ces besoins.

72. Cette délégation a également demandé comment l'UNICEF entendait faire connaître l'Initiative ; si elle envisagerait d'en changer le nom pour refléter le fait qu'il s'agissait aussi du financement de produits de base autres que des vaccins ; et dans quelle mesure les gouvernements avaient eu recours à l'Initiative pour se procurer des fournitures essentielles, et de quelles fournitures il s'agissait.

73. La Directrice de la Division de l'approvisionnement a souligné l'utilité de l'Initiative pour ce qui était de faciliter la mobilisation et l'augmentation des ressources nationales allouées aux programmes de pays. L'Initiative permettait principalement de soutenir le financement provisoire et d'éviter les ruptures de stock pour ce qui était des fournitures financées au niveau national, y compris les vaccins nouveaux et traditionnels. Elle fonctionnait en étroite collaboration avec les partenaires et avait notamment récemment complété le soutien financé par la Gavi pour une campagne de lutte contre la rougeole en facilitant un élargissement de la cohorte d'âge des enfants à vacciner, financé au niveau national. Une assistance technique était également fournie aux pays couverts par l'Initiative, en coordination avec les partenaires de la Gavi, afin d'identifier et d'éliminer les obstacles et d'aider les gouvernements à mieux tirer parti de leurs ressources intérieures et à les mobiliser davantage. Cinq ans auparavant, le Conseil d'administration avait approuvé un financement de l'Initiative axé sur d'autres produits de base, notamment les produits nutritionnels, la chaîne du froid et les médicaments et autres fournitures, les détails ayant été communiqués lors de la réunion d'information informelle.

74. Le Directeur exécutif adjoint pour les résultats sur le terrain et l'innovation a déclaré que depuis 1991, l'Initiative n'avait enregistré aucun défaut de paiement. Le fonds renouvelable avait un plafond de capitalisation maximum de 100 millions de dollars, mais l'UNICEF espérait qu'il pourrait être porté à 1 milliard de dollars et inclure la participation de pays supplémentaires.

75. Le Contrôleur a précisé que la Facilité internationale de financement pour la vaccination permettait de tirer parti des engagements à long terme des donateurs et était utilisée par la Gavi pour répondre aux besoins immédiats des pays en matière de vaccins, tandis que l'Initiative servait de dispositif de financement provisoire pour les pays qui étaient en transition ou avaient cessé de bénéficier du soutien des donateurs, en attendant que leurs propres ressources nationales soient disponibles.

76. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/4 (voir annexe).

## **E. Exposé sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021**

77. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi de l'UNICEF et le Directeur de la Division des programmes ont fait le point sur l'état d'avancement de l'examen à mi-parcours. Un groupe de délégations a demandé que l'examen à mi-parcours aborde à la fois les avancées et les difficultés, dans la perspective du nouvel examen quadriennal complet et du début de la décennie d'action. Traiter individuellement les objectifs de développement durable ne permettrait pas de réaliser pleinement le Programme 2030 et de nouvelles stratégies de développement étaient essentielles. Le groupe de délégations a demandé que les fonds et programmes a) utilisent des données factuelles intégrées et une analyse commune de pays conformément aux engagements en matière de réforme pris par l'Organisation des Nations Unies ; b) élaborent un plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable selon une approche systémique mettant en évidence les synergies ; c) alignent les descriptifs de programmes de pays sur le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; d) affectent des ressources à des résultats et à des initiatives définis collectivement, y compris le pacte de financement ; e) mettent fin au cloisonnement grâce à la programmation conjointe ; et f) tiennent compte de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale dans le cadre des ajustements du plan stratégique.

78. Le groupe de délégations a demandé que soient pris en considération les enseignements des deux années précédentes, notamment en ce qui concernait les objectifs de développement durable, et une délégation a demandé que soit évaluée la nécessité de procéder à des ajustements. Le groupe de délégations a suggéré d'analyser les incidences du processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies sur les méthodes de travail et les priorités des programmes et a encouragé l'élaboration de conclusions pour l'ensemble des fonds et programmes. Les formats des plans stratégiques et des cadres de résultats devraient être affinés et harmonisés pour faciliter les efforts conjoints et une mobilisation plus efficace, plus globale et plus cohérente au niveau des pays. Le groupe de délégations a accueilli favorablement la proposition d'organiser un atelier conjoint sur les examens à mi-parcours avant la session annuelle.

79. Une délégation a insisté pour que le Plan stratégique continue de mettre l'accent sur la mission de l'UNICEF, qui est d'assurer un environnement sain et sûr aux enfants, leur permettant de s'épanouir et de mener une vie productive à l'âge adulte. À cet égard, elle soutenait l'action menée par l'organisation avec d'autres organismes et le secteur privé dans les domaines indissociables qu'étaient l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix. La délégation a insisté sur l'accent

mis sur les résultats du processus de réforme et a dit attendre avec intérêt l'analyse des données de l'organisation par rapport au cadre de résultats. Elle a appelé à une relation équilibrée entre les coordonnateurs résidents, qui doivent avoir les compétences et les responsabilités appropriées pour diriger efficacement l'équipe de pays, et les organismes, qui ont besoin de la flexibilité requise pour bien faire leur travail. Ces identités distinctes contribuaient depuis longtemps à la réussite de l'action menée par les organismes.

80. Deux délégations ont demandé des informations sur les ajustements relatifs au genre. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que l'examen à mi-parcours s'appuyait sur l'évaluation du plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes, qui serait présenté à la session annuelle en même temps qu'une réponse de l'administration soulignant l'importance accrue accordée aux priorités ciblées, telles que le mariage d'enfants et l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans l'organisation et le renforcement des capacités.

81. Une délégation a dit apprécier la sensibilisation au processus d'examen à mi-parcours et attendait avec intérêt de plus amples informations sur la méthodologie, les résultats préliminaires et les implications. Elle a encouragé l'UNICEF à préciser comment le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix avait facilité son travail sur le terrain et a demandé des informations supplémentaires sur les efforts déployés pour recueillir et suivre les données dans les pays touchés par des conflits. Le Directeur de la Division des programmes a appelé l'attention sur les nouvelles orientations relatives aux systèmes de protection sociale résilients, qui privilégiaient le renforcement de la capacité des systèmes à fournir un filet de sécurité pour les enfants dans les situations de crise humanitaire ou les contextes fragiles. Un exemple était la planification des services d'approvisionnement en eau au Liban de manière à inclure aussi bien les communautés d'accueil que les communautés déplacées, rassemblant ainsi les gens tout en assurant des services durables.

82. Une délégation s'est félicitée du suivi en parallèle des objectifs de développement durable et des objectifs du Plan stratégique, mais s'est interrogée sur la raison pour laquelle, dans certains domaines, la réalisation des objectifs du plan était en bonne voie alors que celle des cibles relatives aux objectifs ne l'était pas. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a répondu que cette asymétrie révélait la nécessité de revoir les hypothèses formulées en 2016, par exemple en ce qui concernait les contextes fragiles, les changements climatiques et la persistance de crises humanitaires prolongées, et confirmait qu'il était nécessaire de renforcer les systèmes. Les changements pertinents seraient intégrés dans les programmes et les approches, tout en tenant compte de la capacité de l'organisation à mobiliser des ressources et à tirer parti des partenariats et des programmes mondiaux. La délégation a demandé si seules les initiatives thématiques de l'UNICEF étaient évaluées ou si l'examen à mi-parcours incluait les initiatives de partenariat. Le Directeur a répondu que l'UNICEF préparait un rapport thématique annuel sur les résultats obtenus grâce non seulement à tel ou tel fonds commun thématique particulier, mais aussi à tous les types de financement.

## **F. Évaluation de l'innovation dans les travaux de l'UNICEF et réponse de l'administration**

83. Le Directeur exécutif adjoint pour les résultats sur le terrain et l'innovation a présenté le point de l'ordre du jour. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport d'évaluation, qui était accompagné d'un résumé ([E/ICEF/2020/3](#)), puis le Chef de l'information et responsable de la Division de l'innovation a présenté la réponse de l'administration ([E/ICEF/2020/4](#)).

84. Une délégation s'est félicitée de la Stratégie globale pour l'innovation de l'UNICEF et a demandé que soit organisé dans les prochains mois un dialogue informel, se joignant à un groupe de délégations pour appeler à une clarification des rôles et des responsabilités des structures d'innovation de l'organisation. Le Chef de l'information et responsable de la Division de l'innovation a noté que l'UNICEF serait favorable à un dialogue avec le Conseil d'administration au sujet de la nouvelle stratégie et a ajouté que le dialogue et la communication s'inscrivaient dans le cadre du lancement.

85. Un groupe de délégations a noté que les changements climatiques, la numérisation, la croissance démographique et les migrations faisaient rapidement changer le monde. Pour relever les défis actuels du développement, il fallait innover et créer des partenariats. Le groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour sa détermination à innover afin de renforcer les droits des enfants et pour avoir pris l'initiative d'élaborer à cette fin des principes fondés sur les droits. Il a invité l'organisation à examiner l'incidence des innovations numériques et technologiques sur les droits humains, la bonne gouvernance, la démocratie et l'état de droit, en particulier en ce qui concernait les personnes les plus vulnérables, et à tenir compte des pratiques commerciales responsables dans le processus d'innovation. Le groupe de délégations a également appelé à trouver des solutions allant au-delà de la technologie pour résoudre des problèmes multidimensionnels, complexes et systémiques. Le Chef de l'information et responsable de la Division de l'innovation a précisé que la nouvelle stratégie donnait la priorité non seulement à l'innovation numérique, mais aussi à l'innovation de produit/innovation matérielle, au financement innovant, à l'innovation frugale et aux nouvelles méthodes de travail. Il a souligné qu'une approche fondée sur les droits était essentielle au travail d'innovation de l'organisation et a noté le travail du Bureau des éclairages mondiaux et des politiques (OGIP) sur les incidences de l'intelligence artificielle sur les droits de l'enfant.

86. Une délégation a souligné qu'il importait d'évaluer les innovations au service de résultats durables, notamment compte tenu des défis humanitaires de plus en plus complexes, et le groupe de délégations a demandé à l'UNICEF de s'employer davantage à mettre au point des outils et des indicateurs pour mesurer les progrès en matière de développement. Le Chef de l'information a fait remarquer que le contexte humanitaire était l'un des quatre domaines d'intervention clés de la Stratégie globale pour l'innovation, avec le WASH, la santé maternelle et néonatale et l'apprentissage, et que des indicateurs pertinents seraient intégrés dans le cadre de résultats du Plan stratégique.

87. Le groupe de délégations associait culture de l'innovation et culture du lieu de travail et a demandé instamment que la Conseillère principale en matière de culture institutionnelle participe aux initiatives visant à améliorer la force d'innovation de l'organisation. L'UNICEF devrait également se pencher sur le risque d'échec – aspect indissociable de l'innovation – et sur la nature du travail d'innovation pour permettre à la communauté internationale et aux donateurs d'ajuster leurs attentes.

88. Le groupe de délégations a souligné le défi consistant à équilibrer les priorités stratégiques en matière d'innovation et l'autonomie des bureaux de pays qui font partie intégrante du contexte local, et a demandé comment la capacité des bureaux de pays à mener des projets pilotes et à transposer les innovations à grande échelle pourrait être renforcée. Il a invité l'UNICEF à privilégier la gestion des connaissances institutionnelles et à mettre en commun les pratiques optimales. Une délégation a proposé l'Accélérateur d'innovations du PAM à Berlin comme exemple de la manière de promouvoir l'innovation dans un organisme des Nations Unies. Une autre délégation a félicité l'UNICEF de donner l'exemple s'agissant de préconiser



l'adoption de licences ouvertes et de normes relatives aux innovations numériques, car l'approche axée sur les biens publics numériques pourrait aider l'organisation à relever les défis en matière de contexte, de pertinence et de portée.

89. Le Chef de l'information et responsable de la Division de l'innovation a fait observer que l'UNICEF jouait un rôle de premier plan dans le Réseau d'innovation des Nations Unies et collaborait avec le PAM pour se connecter à l'Accélérateur d'innovations. Il a noté que les nouveaux outils de gestion et d'inventaire du portefeuille d'innovations seraient mis à la disposition du public afin de partager les données d'expérience, les résultats et les possibilités d'apprentissage.

90. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/5 (voir annexe).

**G. Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'expertes lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; dans le rapport Morgan Lewis sur les enquêtes sur le harcèlement sexuel menées par le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF ; et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail (D)**

91. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe par intérim chargée de la gestion, le point de l'ordre du jour a été présenté par la Conseillère principale en matière de culture institutionnelle et la Coordinatrice principale des activités visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel.

92. Lors des déclarations générales, les délégations ont rendu hommage à la Directrice générale pour son rôle mobilisateur sur cette question. Au cours du débat sur ce point de l'ordre du jour, les délégations ont félicité l'UNICEF pour l'accent mis sur la communication et le dialogue avec le personnel afin d'accroître la sensibilisation et de clarifier les processus liés aux nouvelles politiques et structures. Une délégation a demandé davantage d'informations sur la participation des bureaux nationaux et régionaux et sur les mesures prises par l'UNICEF pour éviter que les initiatives ne soient perçues comme étant dirigées par le siège. Plusieurs délégations ont noté que l'échange de bonnes pratiques avec d'autres organismes des Nations Unies favoriserait l'intensification de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et de l'action menée à l'échelle du système.

93. Une délégation a noté que l'inscription de ce point à l'ordre du jour reflétait l'ouverture et la transparence du Conseil d'administration et de l'UNICEF. Elle a souligné l'importance de la formation et de l'éducation obligatoires et a pris acte de l'objectif de l'UNICEF consistant à dispenser à plus de la moitié de son personnel une formation obligatoire à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles d'ici à la fin de 2020. Une autre délégation s'est enquis de l'état d'avancement, de la teneur et des effets du déploiement de l'ensemble d'outils correspondant prévu pour le second semestre de 2019, et de la manière dont le recours accru aux modalités de travail flexibles a influé sur l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que les résultats en matière de harcèlement sexuel et d'abus d'autorité au travail.

94. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour la suite donnée aux recommandations énoncées dans les trois rapports et pour le renforcement des

capacités sur le terrain en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, l'élaboration d'un plan d'action de gestion et l'intégration de la question dans les systèmes et les outils. La mise en œuvre du Protocole des Nations Unies sur la prise en charge des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles était une avancée positive, mais le groupe de délégations a demandé des informations sur les plans concrets pour 2020 visant à améliorer les mécanismes de soutien aux victimes/rescapés et à garantir une approche centrée sur les rescapés, ainsi que sur la manière dont l'UNICEF veillait à ce que les dispositions et les outils de sélection des partenaires d'exécution soient conformes au Protocole. Le groupe de délégations a également demandé, dans la perspective de la session annuelle de 2020, des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations acceptées, y compris l'allocation des ressources financières et humaines. Il a recommandé que l'UNICEF aborde la question lors de l'examen à mi-parcours de son plan stratégique et procède à une évaluation dans trois ans.

95. La Coordinatrice principale a indiqué que la série d'outils avait été finalisée fin 2019 et serait déployée en 2020 en même temps qu'une nouvelle procédure de gestion des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans le cadre de la mise en œuvre des partenariats. L'UNICEF s'emploierait avec ses homologues à élaborer des orientations pratiques destinées à promouvoir la mise en œuvre du Protocole et avait commencé à lancer des initiatives de formation interinstitutions à cette fin. Les personnes rescapées avaient accès à des services grâce aux programmes existants de l'UNICEF en matière de protection de l'enfance et de lutte contre la violence fondée sur le genre dans les contextes humanitaires. Les investissements en faveur de ces services demeuraient essentiels.

96. La Conseillère principale a mentionné l'accord interne visant à inclure la culture organisationnelle comme l'un des éléments porteurs du Plan stratégique. Des canaux et des plateformes de communication diversifiés sont utilisés pour communiquer avec le personnel des bureaux nationaux et régionaux. L'UNICEF a engagé des dialogues entre la direction générale au siège et les collègues des bureaux nationaux et régionaux.

97. La Directrice générale adjointe par intérim chargée de la gestion a souligné que des changements au niveau des pays, y compris en matière de communication, étaient impératifs pour améliorer la culture organisationnelle. Il a souligné l'importance de la transparence, tant interne qu'externe, et de l'investissement en faveur de la prévention. Quatre-vingt-quatorze pour cent du personnel avait suivi le cours obligatoire sur la prévention du harcèlement sexuel. Le recours accru à des modalités de travail flexibles, en particulier parmi le personnel féminin, avait montré qu'il fallait mettre en œuvre des politiques et des mécanismes supplémentaires favorables à la famille, renforcer l'utilisation de la technologie et continuer à améliorer l'exercice de mobilité pour favoriser des liens plus étroits avec la gestion des talents.

## **H. Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2018 et rapport du Comité des commissaires aux comptes et réponse de l'administration**

98. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a présenté le point de l'ordre du jour. Le Directeur de l'audit externe (Inde) et membre du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies a présenté le rapport et le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a présenté les états financiers audités et la réponse de l'administration.

99. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour l'opinion sans réserve qu'il a reçue et pour la réponse détaillée de son administration et a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations d'audit actuelles et antérieures. Il a également exhorté l'UNICEF à redoubler d'efforts dans les domaines où les recommandations sont récurrentes et à remédier aux causes profondes des problèmes, comme l'a demandé le Conseil d'administration en 2019, en donnant la priorité à ceux qui représentent les plus grands risques quant à l'obtention de résultats, en particulier le suivi des partenaires d'exécution et des comités nationaux.

100. Une délégation a demandé si l'UNICEF avait discuté avec le Comité des commissaires aux comptes des solutions possibles en matière de gestion des voyages qui avaient été retenues. Le Contrôleur a répondu que l'UNICEF avait eu des discussions avec le Comité des commissaires aux comptes et qu'il était en train de mettre en place un processus simplifié de gestion des voyages qui tire parti de la technologie en vue d'améliorer l'efficacité et de réduire la charge de travail du personnel. Le Directeur de l'audit externe a ajouté que, si le nouveau processus donnait satisfaction au Conseil d'administration, cette constatation serait présentée de manière détaillée dans le prochain rapport.

101. Le groupe de délégations s'est félicité des mesures prises pour améliorer la formation du personnel à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, mais des efforts constants étaient nécessaires à la pleine application de cette politique. Les futures réponses de l'administration devraient présenter des éléments attestant d'une amélioration au fil du temps. Une délégation a noté que les risques recensés dans l'évaluation des partenaires d'exécution n'étaient pas toujours pris en compte et que les mesures d'assurance de la qualité n'étaient pas appliquées de manière systématique ou dans les délais prescrits. La délégation a demandé de veiller à ce que les principes et les procédures liés à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds soient respectés en faisant fond sur la confiance, la responsabilité mutuelle et le renforcement des capacités des partenaires d'exécution et du personnel des bureaux nationaux concernés.

102. Le Contrôleur a déclaré que l'UNICEF avait fait preuve de souplesse avec ses partenaires gouvernementaux en ce qui concernait la capacité de mise en œuvre de la politique harmonisée et, dans certains cas, s'était employé à renforcer les capacités. Toutefois, s'il n'était pas remédié aux faiblesses avant le transfert des ressources, le Comité des commissaires aux comptes signalait un non-respect des mesures. Le Directeur de l'audit externe a déclaré que toute lacune constatée dans un cas spécifique de mise en œuvre de la politique harmonisée devait être signalée afin qu'un système plus solide puisse être mis en place.

103. Le groupe de délégations s'est également dit préoccupé par le fait que le faible nombre de cas de fraude signalés reflétait une insuffisance en termes de détection. Le groupe de délégations a salué les récentes mesures de prévention et de détection des fraudes et a encouragé l'UNICEF à envisager le recours à des enquêtes proactives menées par des spécialistes. Le Contrôleur a rappelé que, en réponse aux préoccupations soulevées trois ans plus tôt concernant le fait que tous les cas de fraude n'étaient probablement pas déclarés, l'UNICEF avait mis en œuvre une nouvelle stratégie de lutte contre la fraude, qui s'était traduite par une augmentation spectaculaire du nombre de cas signalés au cours des deux années suivantes. L'organisation se concentrait désormais sur sa stratégie anti-fraude pour les partenaires d'exécution, parmi lesquels se produisent les cas de fraudes les plus importants, développée en partenariat avec d'autres agences. L'UNICEF n'était pas habilité à traiter les problèmes de fraude rencontrés par ses homologues gouvernementaux. En outre, seuls les cas de fraude avérés pouvaient être signalés, et non les allégations.

104. Le groupe de délégations a souligné les insuffisances marquées concernant la collecte de fonds auprès du secteur privé, a demandé une analyse plus approfondie des raisons pour lesquelles les comités nationaux et les bureaux de pays n'avaient pas atteint leurs objectifs et a demandé à l'UNICEF, par l'intermédiaire de sa Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé, d'assurer un suivi efficace, en tenant compte des différents contextes nationaux et marchés de collecte de fonds. Il a recommandé des objectifs plus réalistes pour les bureaux dont les performances étaient constamment insuffisantes, voire qui avaient cessé leurs activités de collecte de fonds.

105. Une délégation a demandé pourquoi l'UNICEF publiait des estimations de coûts annuelles uniquement pour les résultats au niveau des pays, et non des estimations globales par groupe d'objectifs. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a fait remarquer que l'UNICEF a présenté des estimations globales, mais que les chiffres étaient seulement des projections. Il a expliqué qu'au moment où un programme par pays était approuvé, seules les ressources ordinaires allouées et éventuellement une ou deux subventions pluriannuelles étaient disponibles. Étant donné que la plupart des subventions n'étaient ni pluriannuelles ni flexibles, le bureau de pays faisait une estimation du montant des fonds qu'il espérait obtenir pour un groupe d'objectifs donné. Ces projections pouvant être trop optimistes, elles étaient comparées aux montants reçus par le bureau de pays au cours des cinq années précédentes, afin d'effectuer une estimation. Le rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique incluait les dépenses pour chaque groupe d'objectifs et montrerait que les estimations n'avaient pas été loin de la réalité.

106. Le groupe de délégations a suggéré que l'UNICEF divulgue dans les états financiers des informations sur le montant visé et le montant effectif des produits dans un souci de transparence, comme l'a suggéré le Comité des commissaires aux comptes, même si cela n'est pas exigé par les Normes comptables internationales pour le secteur public.

107. Une délégation a encouragé l'UNICEF à tenir compte de la recommandation du Comité des commissaires aux comptes d'examiner la disponibilité des ensembles de données de référence dans les bureaux de pays et de prendre toutes les mesures nécessaires pour combler les lacunes, la planification et l'obligation de rendre compte des résultats obtenus exigeant des données adéquates.

108. Le groupe de délégations a salué les efforts déployés actuellement par l'UNICEF pour réduire l'incidence négative de ses activités sur le climat et l'environnement et a encouragé l'organisation à faire rapport au Conseil d'administration sur les principales mesures mises en œuvre à cet égard.

109. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/6 (voir annexe).

## **I. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2020**

110. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour, puis le Directeur de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le plan de travail et le projet de budget (E/ICEF/2020/AB/L.1). Un groupe de délégations a déclaré que l'engagement avec le secteur privé, tant financier que non financier, était essentiel pour l'UNICEF dans les activités qu'il menait pour influencer sur l'action mondiale en faveur des enfants et a noté que les contributions aux ressources ordinaires du secteur privé dépassaient désormais régulièrement celles des gouvernements. Ces ressources étaient cruciales pour la flexibilité et la planification à long terme nécessaires à l'obtention de résultats

durables pour les enfants. Le groupe de délégations a félicité le personnel des comités nationaux et des bureaux de pays pour leurs efforts visant à mobiliser ces ressources. Il a exhorté l'UNICEF à partager son expérience en matière de collecte de fonds auprès du secteur privé avec d'autres organismes des Nations Unies et attendait avec intérêt d'en apprendre plus sur cette collaboration lors de la deuxième session ordinaire.

111. Le Directeur a noté que l'UNICEF organisait régulièrement des séances d'information à l'intention des organisations apparentées, d'ONUSIDA et d'autres organismes, et participait aux activités de l'International Fundraising Leadership Forum et d'un nouveau groupe informel, aux côtés du PAM et du HCR, pour discuter du renforcement des capacités, de la gestion des réseaux, d'autres sources d'investissement possibles et des comités nationaux. L'UNICEF a également coordonné une analyse comparative annuelle soumise à un examen collégial pour le compte des organismes des Nations Unies et des grandes organisations non gouvernementales internationales.

112. Le groupe de délégations s'est dit préoccupé par le fait que la contribution globale du secteur privé n'avait pas atteint les objectifs fixés pour 2019 et avait conscience de la contraction du marché mondial de la collecte de fonds. Le groupe de délégations a noté que les bureaux de pays devraient accroître la mobilisation de ressources ordinaires de 42 % en 2020. En 2019, les bureaux de pays n'avaient toutefois recueilli que 65 % du budget approuvé au titre des ressources ordinaires. Le groupe de délégations a demandé une analyse plus approfondie pour expliquer les déficits enregistrés en 2019, et quelles étaient les mesures envisagées pour assurer les taux de croissance prévus au cours des deux années à venir. Une délégation a demandé une explication sur l'augmentation de 14 % par rapport aux dernières estimations de 2019 de la contribution des bureaux nationaux à la collecte de fonds auprès du secteur privé proposée pour 2020. Une autre délégation a demandé comment l'UNICEF prévoyait d'aider les bureaux de pays qui n'atteignaient pas leurs objectifs en matière de collecte de fonds afin de mobiliser des ressources, et si l'organisation envisagerait la révision de ces objectifs.

113. Le Directeur a déclaré que l'UNICEF avait trouvé d'autres solutions réalistes concernant les investissements dans les bureaux de pays pour 2020 qui permettraient d'obtenir les augmentations prévues et étudiait des moyens plus innovants d'investir dans la collecte de fonds. L'UNICEF estimait que l'augmentation de 14 % était raisonnable, car les bureaux de pays avaient affiché un taux composé de croissance annuelle de 15 % en moyenne au cours des cinq années écoulées. Le Directeur a également fait observer que les résultats des bureaux de pays étaient sensibles aux fluctuations des taux de change, les ressources étant mesurées en dollars des États-Unis.

114. Le groupe de délégations a exprimé la crainte que la réduction significative du budget du fonds d'investissement n'entrave les efforts de collecte de fonds, préoccupation partagée par la présidence du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF, qui a noté que, malgré la concurrence féroce dont faisaient l'objet les fonds des donateurs, les comités nationaux avaient versé près de 1,2 milliard de dollars de contributions volontaires à l'UNICEF en 2019. Le groupe de délégations a souligné le rôle important des comités nationaux pour ce qui était de maintenir le bien-être des enfants au cœur du Programme 2030, et a souhaité que le nouveau modèle opérationnel soit développé en consultation avec les comités afin de prendre en compte leurs contextes opérationnels divers.

115. Le groupe de délégations s'est félicité de l'accent mis sur la collaboration avec les entreprises et des efforts de l'UNICEF en faveur de partenariats fondés sur des valeurs communes, mais a exhorté l'organisation à approfondir son dialogue avec e

Conseil d'administration sur les résultats obtenus et les défis à relever, notamment en ce qui concernait le renforcement des capacités du personnel, l'intégration des droits de l'enfant dans les chaînes de valeur et la coordination avec les autres organismes des Nations Unies. Il attendait avec intérêt le rapport sur la mise en œuvre du Plan 2018-2021 de l'UNICEF relatif aux partenariats dans le secteur privé : un IMPACT sur chaque enfant.

116. Une délégation a félicité l'UNICEF d'avoir relevé de nouveaux défis en matière de mobilisation des ressources grâce à l'innovation et de servir de modèle à d'autres organismes. Pour continuer à attirer l'investissement privé, en particulier des financements prévisibles et souples, il faudrait que le Fonds puisse continuellement évoluer, améliorer la prestation de services et obtenir des résultats plus importants et plus mesurables.

117. Une délégation a demandé plus d'informations sur les conséquences de l'enregistrement de recettes moins importantes que prévu et les contre-mesures envisagées, ainsi que sur la manière dont les recommandations énoncées dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail seraient intégrées dans les travaux de la Division.

118. Le Directeur a répondu que les contre-mesures incluaient deux centres de soutien régionaux, au Panama et en Thaïlande, dotés de spécialistes dans des domaines tels que le marketing en présentiel et le télémarketing. Le bureau de Genève et les bureaux régionaux prêtaient également leur concours. En réponse au rapport de l'Équipe spéciale indépendante, la Division avait choisi de régulariser 15 postes temporaires à partir du budget existant et allait également mener une enquête auprès du personnel des services généraux afin de revoir éventuellement leur classement.

119. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/7 (voir annexe).

## **J. Avant-projet conjoint complet sur la politique de recouvrement des coûts**

120. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a présenté l'avant-projet (DP/FPA-ICEF-UNW/2020/CRP1). La version définitive serait présentée au Conseil d'administration pour décision lors de sa deuxième session ordinaire de 2020.

121. Un groupe de délégations a salué la poursuite d'une approche harmonisée entre le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes en matière de taux, de classification des coûts et de méthodologie, reposant en grande partie sur la politique existante de 2013. Il s'est félicité de l'amélioration de l'harmonisation des catégories de classification des coûts, comme cela avait été recommandé dans l'évaluation indépendante de 2016, et a accueilli favorablement les informations détaillées sur l'impact financier des taux différenciés et la présentation des informations ventilées par organisme et par catégorie.

122. Le groupe de délégations a demandé aux organismes de communiquer d'autres données ventilées afin de mieux analyser la mise en œuvre de la politique de 2013 en ce qui concernait les taux différenciés et d'inclure ces chiffres dans les futurs rapports financiers annuels. Il a encouragé les organismes à examiner plus avant et à illustrer les options possibles pour combler les lacunes restantes en matière de dérogations, de taux différenciés et de conformité.

123. Le groupe de délégations a demandé des informations plus détaillées sur chaque contribution pour laquelle le taux de recouvrement était inférieur au taux établi. Il a

demandé d'inclure dans le prochain projet une proposition de politique de dérogation qui respecterait les principes de transparence et d'harmonisation. Les organismes devraient présenter des options fondées sur des données probantes pour poursuivre l'alignement et l'ajustement des taux différenciés de manière à les aligner sur l'évolution de la situation depuis 2013, à éliminer tout effet de distorsion potentiel et à créer des mesures d'incitation plus efficaces afin d'encourager la définition de modalités de financement favorables, comme le prévoit le pacte de financement.

124. Le groupe de délégations a demandé instamment que les entités des Nations Unies, les États Membres et les autres contributeurs respectent davantage la politique de recouvrement des coûts existante et la politique révisée, une fois adoptée. Il accueillerait volontiers les suggestions des organismes sur la manière d'empêcher les donateurs individuels de compromettre le recouvrement intégral des coûts.

125. Le groupe de délégations a demandé que le document d'orientation présente de manière complète et transparente toutes les informations relatives à la classification, à la méthodologie et aux taux de recouvrement des coûts, y compris des définitions claires, mutuellement exclusives et collectivement exhaustives de toutes les catégories de coûts. Une consultation informelle conjointe avant la session annuelle de 2020 permettrait d'approfondir la discussion en s'appuyant sur le projet d'orientation.

126. Une délégation a dit que les pourcentages utilisés ces dernières années pour calculer la participation des gouvernements aux coûts devraient être considérés comme un plafond, plutôt qu'un plancher, pour les réformes futures. En ce qui concerne les classifications des coûts, il serait dans l'intérêt des organismes de modifier les catégories de coûts afin d'accroître la transparence et de clarifier le financement lié à l'audit.

127. Le Contrôleur a pris note des commentaires des délégations, qui seront pris en considération lors de l'élaboration des propositions finales et de l'organisation de réunions d'information informelles conjointes avec les autres fonds et programmes des Nations Unies.

## **K. Exposé sur l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

128. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a fait des remarques liminaires, puis la Directrice de la Division des partenariats publics et la Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont pris la parole.

129. La Directrice régionale a fait part de son expérience de la mise en œuvre des réformes aux niveaux régional et national. Les directeurs régionaux et la Commission économique pour l'Afrique avaient récemment examiné des propositions visant à créer une plateforme de collaboration régionale et des coalitions thématiques. La Directrice régionale a donné des exemples de collaboration avec les organismes des Nations Unies. Avec le PAM, l'UNICEF s'investissait dans le renforcement de la résilience, en privilégiant l'éducation, la nutrition et la sécurité alimentaire dans trois pays. Avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et le PNUD, l'UNICEF coopérait à l'élaboration du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique (2020-2030). Les mises à jour émanant du Siège concernant le processus de réforme étaient régulièrement communiquées aux bureaux nationaux et des sessions spéciales ont été organisées lors de réunions régionales. Dans une

enquête réalisée en 2019, plus de 60 % du personnel du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont déclaré être au courant de l'évolution de la réforme.

130. L'étoffement de l'analyse commune de pays établie par l'Organisation des Nations Unies a permis de mettre en place des cadres de coopération plus stratégiques. La plupart des bureaux de coordonnateurs résidents de la région n'étant pas encore pleinement opérationnels, il était prématuré d'analyser les avantages de la réforme. Toutefois, plusieurs bureaux de pays ont indiqué que les coordonnateurs résidents faisaient mieux connaître l'ONU par leurs activités de sensibilisation et de mobilisation des ressources.

131. Un groupe de délégations s'est félicité des efforts déployés par l'UNICEF pour étoffer la réserve de coordonnateurs résidents, notamment en contribuant à l'évaluation de leurs performances. Des changements systémiques ont été apportés et l'accent devait maintenant être mis sur le changement de comportement. Évoquant des informations faisant état de messages incohérents sur la réforme, le groupe de délégations a souhaité s'assurer que les réformes étaient mises en œuvre à tous les niveaux de l'administration, et que le personnel à tous les niveaux se sentait mandaté et habilité à faire de la mise en œuvre un volet essentiel de son travail.

132. Le groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à suivre et à harmoniser les rapports sur les engagements relatifs au pacte de financement et à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs. Il a encouragé aussi à mener un processus d'examen à mi-parcours réfléchi, alimenté par des réflexions sur la manière dont les réformes avaient modifié les méthodes de travail et les priorités en matière de programmes. Le groupe de délégations restait déterminé à aider l'UNICEF à promouvoir les changements de comportement nécessaires à l'obtention de résultats durables.

133. Une délégation a demandé comment le prélèvement de 3,39 millions de dollars dont il avait été fait état correspondait aux attentes de l'organisation et aux projets de révision de la composition des effectifs des bureaux nationaux. Une autre délégation a souligné qu'il était essentiel de mettre l'accent sur la mise en œuvre au niveau des pays et qu'elle souhaiterait que les rapports reflètent les points de vue du personnel en poste dans les pays.

134. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a déclaré que l'UNICEF continuerait à rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre et que le leadership au sein de l'organisation en matière de réforme serait reflété dans l'examen à mi-parcours ainsi que dans le changement de comportement. L'UNICEF examinerait l'impact du prélèvement et des coûts connexes et présenterait des informations à la session annuelle de 2020. La Directrice de la Division des partenariats publics a déclaré que, si le prélèvement était encore en cours d'application, l'UNICEF avait perçu en 2019 le prélèvement le plus élevé de tous les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Elle a exhorté les États Membres à envisager d'absorber les frais administratifs encourus par l'UNICEF lorsqu'ils administraient le prélèvement au nom d'un partenaire, plutôt que de les déduire de leurs contributions.

135. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a indiqué que les profils du personnel étaient en cours de révision dans le cadre de l'examen à mi-parcours afin de déterminer les lacunes en termes de compétences qui pourraient devoir être renforcées. L'UNICEF travaillait également avec le Bureau de coordination des activités de développement à l'élaboration d'un plan destiné à encourager davantage de membres du personnel de l'UNICEF à chercher à accéder au rôle de coordonnateur résident et à d'autres postes au sein de ce bureau.



## **L. Questions diverses**

### **Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2020**

136. Le secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour.

## **M. Adoption des projets de décision**

137. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2020/1 à 2020/7 (voir annexe).

## **N. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration**

138. La Directrice générale a déclaré que les recommandations du Conseil d'administration et le contrôle qu'il exerçait sur les activités de l'UNICEF étaient précieux et que les décisions prises lors de la session reflétaient l'engagement des membres du Conseil envers les enfants et les jeunes.

139. La Directrice générale appréciait le soutien apporté à l'examen à mi-parcours du Plan stratégique et a noté que l'organisation appliquait les enseignements tirés alors qu'elle préparait ses activités pour les deux années à venir, au titre du prochain plan stratégique et au titre de la décennie d'action. Elle appréciait également le soutien apporté aux priorités de l'organisation pour 2020. Une action accélérée était nécessaire. L'un des accélérateurs était la promotion des droits des femmes et des filles, notamment grâce aux programmes axés sur les droits en matière de santé sexuelle et procréative. La Directrice générale a souligné qu'il importait de coupler le lancement de l'initiative Génération Égalité avec un engagement renouvelé en faveur des adolescentes dans tous les programmes de l'UNICEF et dans les six coalitions d'action catalytique, de la santé et de la nutrition maternelles à l'apprentissage et aux compétences, en passant par le VIH, la santé et le bien-être des filles, la santé et l'hygiène menstruelles et la violence fondée sur le genre. Il ne serait pas possible d'atteindre les objectifs de développement durable si la moitié de la population mondiale était laissée pour compte.

140. Un autre accélérateur consistait à trouver des moyens novateurs de servir et d'aider les enfants et les jeunes, grâce notamment à la technologie. La Directrice générale appréciait le soutien du Conseil d'administration à l'égard du programme d'innovation de l'UNICEF et a pris note de la demande concernant la tenue d'une réunion d'information informelle sur la stratégie en matière d'innovation. Elle a convenu que l'UNICEF devait continuer à mettre ses activités en matière d'innovation en rapport avec celles des organismes apparentés et à réformer les modalités de sa collaboration avec ceux-ci en vue de renforcer le système des Nations Unies dans son ensemble, notamment en formant des partenariats stratégiques avec les principaux organismes. Les descriptifs de programmes de pays présentés lors de la session étaient le résultat de cette étroite collaboration, et l'accent mis sur le développement du jeune enfant a démontré l'utilité de l'examen des programmes clés sous un angle thématique.

141. La Directrice générale a apprécié la discussion sur les méthodes de travail du Conseil d'administration et sur la façon dont les conseils d'administration travaillaient ensemble tout en conservant leur caractère unique. L'UNICEF était déterminé à présenter au Conseil d'administration des informations de qualité,

récentes et exactes. La confiance et la transparence étaient primordiales, et l'UNICEF continuerait à viser ce niveau élevé.

142. La Directrice générale espérait que cette confiance se traduirait par une augmentation des ressources ordinaires, notant que la baisse de 4 % en 2019 avait compromis la capacité de l'organisation de déployer rapidement des fonds là où ils étaient nécessaires, et d'attirer et de mobiliser de nouveaux fonds. Elle a exhorté les États Membres à s'employer à atteindre l'objectif fixé dans le plan de financement visant à ce que 30 % de l'ensemble des dons constituent des ressources ordinaires. Les membres du personnel de l'UNICEF dans le monde entier comptaient sur ce soutien pour accélérer l'obtention de résultats en faveur des enfants.

143. La Directrice générale a apprécié le soutien apporté aux efforts de l'organisation pour améliorer sa culture institutionnelle. L'UNICEF continuerait à suivre les recommandations du Conseil d'administration pour instaurer les changements qui permettraient de faire du Fonds le meilleur endroit où travailler.

144. Alors que commençait la décennie d'action, l'UNICEF restait profondément attaché aux droits inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Le monde ne s'arrêterait pas pour les enfants, et des questions telles que les changements climatiques, mises en avant par certains membres du Conseil d'administration, mettaient en péril leur avenir. Mais l'UNICEF ne restait pas non plus inactif. L'UNICEF et le Conseil d'administration devaient travailler ensemble pour concrétiser les résultats en faveur des enfants et des jeunes du monde entier. Des progrès en leur faveur étaient synonymes de progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. La Directrice générale a remercié les membres du Conseil d'administration pour leur volonté partagée de réaliser des progrès et d'améliorer la vie de la plus jeune génération.

145. La Présidente a mis en avant l'excellent esprit de conciliation, de dialogue et de partenariat qui a guidé les travaux au cours de la session.

146. Elle a passé en revue certains faits importants, notamment l'état d'avancement de la mise en œuvre par l'UNICEF des recommandations issues des examens indépendants sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, le harcèlement, la discrimination fondée sur le genre et l'abus de pouvoir. Elle a félicité l'UNICEF pour les progrès accomplis et la Directrice générale pour sa détermination à amener un changement de culture, qui importait au regard du plein rétablissement de l'excellente réputation de l'organisation dans la communauté des acteurs du développement. Il conviendrait en outre de soutenir les membres du personnel à tous les niveaux. Le Conseil d'administration souhaitait rester informé des progrès réalisés et continuerait à soutenir les efforts de l'organisation.

147. L'exposé sur l'état d'avancement de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique avait permis de mieux comprendre la nécessité pour l'UNICEF d'accélérer l'exécution de ses programmes et de progresser quant à ses priorités, tout en gérant la disponibilité des ressources et en s'adaptant aux implications de la réforme de l'ONU. Le Conseil d'administration comptait sur la présentation plus détaillée de l'examen à mi-parcours prévue pour la session annuelle en juin.

148. Le Conseil d'administration a pris note de l'opinion d'audit sans réserve reçue par l'UNICEF sur ses rapports financiers pour 2018, ainsi que de la reconnaissance de l'UNICEF comme étant l'une des rares entités du système des Nations Unies dont le taux d'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes avait sensiblement augmenté en 2018. Le Comité des Commissaires aux comptes avait toutefois souligné que certains domaines laissaient encore à désirer.

149. La Présidente a fait observer les fluctuations du niveau des ressources ordinaires reçues par l'UNICEF et en a souligné l'importance. Elle a appelé les représentants à encourager leurs gouvernements à accroître leurs contributions à ces fonds.

150. Le Conseil d'administration avait été heureux d'entendre les vues d'un large éventail de parties prenantes lors du débat interactif sur les descriptifs de programmes de pays. La Présidente a souligné l'importance d'une participation plus inclusive de tous, y compris des pays de programme. En ce qui concernait le thème des exposés, à savoir le développement du jeune enfant, la Présidente a déclaré que l'on ne saurait trop insister sur l'importance des 1 000 premiers jours et des premières années de la vie. Il avait été utile d'entendre parler de la coopération au titre des programmes de l'UNICEF dans les différents pays, en vue d'améliorer la qualité des services, d'accroître l'accès et d'assurer une prise en charge globale. La Présidente a souligné la nécessité d'assurer un financement accru des activités liées au développement du jeune enfant.

151. En ce qui concernait les méthodes de travail, la Présidente a affirmé que le processus demandé et dirigé par les États Membres devrait viser à accroître l'efficacité et l'efficience et à promouvoir l'harmonisation et l'alignement avec les travaux des conseils d'administration des autres fonds et programmes sur les questions d'intérêt commun. Le Conseil d'administration prévoyait d'examiner une proposition concrète sur la question au plus tard lors de la deuxième session ordinaire de 2020.

152. La Présidente a conclu en remerciant toutes celles et tous ceux qui avaient contribué à rendre la session intéressante et fructueuse. Elle comptait qu'ils continueraient d'apporter leur soutien lors de la session annuelle.

## Annexe

### Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2020

2020/1

#### Méthodes de travail

##### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* la décision 2019/20 du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur les méthodes de travail du Conseil d'administration et réitère les demandes qu'il y a formulées ;

2. *Prend note* de la réponse commune des secrétariats des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) concernant les méthodes de travail des conseils d'administration ;

3. *Prend note avec satisfaction* des directives révisées pour les visites sur le terrain des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes et pour les visites conjointes sur le terrain des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM ;

4. *Prie* le secrétariat du Conseil d'administration de l'UNICEF, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes, de présenter aux États Membres, avant la session annuelle de 2020, en vue de conclure les discussions sur les méthodes de travail au plus tard à la deuxième session ordinaire, une proposition concrète de réaménagement du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2021, incluant les programmes quotidiens des trois sessions et des consultations, accompagnée d'une analyse comparative détaillée des incidences potentielles sur les points appelant des décisions, les coûts globaux, l'efficacité et le contrôle, l'objectif étant de réduire la charge de travail de la deuxième session ordinaire en transférant des points de l'ordre du jour entre les sessions officielles, selon qu'il conviendra ;

5. *Rappelle* la décision 2018/14 et souligne la nécessité de continuer à harmoniser l'examen des points communs aux ordres du jour de chacun des conseils d'administration et prie le secrétariat du Conseil d'administration de l'UNICEF, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes, d'en tenir compte dans la proposition de réaménagement du plan de travail pour 2021 ;

6. *Rappelle également* la décision 2018/14 et prie la direction de l'UNICEF de communiquer en temps voulu des réponses écrites aux questions soulevées lors des sessions officielles du Conseil d'administration auxquelles il n'a pas pu être répondu ;

7. *Prend note avec satisfaction* du système actuel de suivi des décisions du Conseil d'administration et prie le secrétariat d'y inclure l'intégralité du texte des décisions afin que les États Membres puissent superviser pleinement la suite donnée à celles-ci et leur application à compter de 2019.

*Première session ordinaire  
13 février 2020*

## 2020/2

### Descriptifs de programme de pays

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour Cuba, le Mali, le Paraguay et la République démocratique du Congo ([E/ICEF/2020/P/L.1](#) à [E/ICEF/2020/P/L.4](#)) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 19 novembre au 9 décembre 2019, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour Cuba, le Mali, le Paraguay et la République démocratique du Congo ([E/ICEF/2020/P/L.1](#) à [E/ICEF/2020/P/L.4](#)).

*Première session ordinaire*  
12 février 2020

## 2020/3

### Prorogation de programmes de pays en cours

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des premières prorogations pour deux mois des programmes de pays pour l'Argentine et l'Uruguay et des premières prorogations pour un an des programmes de pays pour la Colombie, le Liban, le Tadjikistan et le Zimbabwe, prorogations approuvées par la Directrice générale et dont le détail est donné au tableau 1 du document publié sous la cote [E/ICEF/2020/P/L.5](#) ;

2. *Approuve* la prorogation pour trois mois du programme de pays pour l'Afrique du Sud, qui fait suite à une prorogation de quinze mois et à une prorogation d'un an et dont le détail est donné au tableau 2 du document publié sous la cote [E/ICEF/2020/P/L.5](#).

*Première session ordinaire*  
13 février 2020

## 2020/4

### Reconduction de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins et de son fonds autorenewable

#### *Le Conseil d'administration*

*Approuve* la reconduction de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins pour une période de cinq ans allant de 2021 à 2025, conformément aux dispositions du document original qu'il a approuvé en 1991 ([E/ICEF/1991/P/L.41](#)) et aux modifications qu'il y a apportées dans sa décision 2015/5.

*Première session ordinaire*  
13 février 2020

## 2020/5

### **Évaluation de l'innovation dans les travaux de l'UNICEF et réponse de l'administration**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* de l'évaluation de l'innovation dans les travaux de l'UNICEF et de son résumé (E/ICEF/2020/3) et prend note des recommandations et de la réponse de l'administration de l'UNICEF (E/ICEF/2020/4) ;

2. *Souligne* l'importance que continue de revêtir la coopération entre l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies pour ce qui est de la conception et de l'application d'innovations, et encourage l'UNICEF à inclure des informations sur cette coopération dans ses futurs rapports ;

3. *Encourage* l'UNICEF à collaborer étroitement avec la Conseillère principale en matière de culture institutionnelle pour réussir à faire prévaloir au sein de l'UNICEF une culture ouverte et novatrice.

*Première session ordinaire  
13 février 2020*

## 2020/6

### **Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2018 et rapport du Comité des commissaires aux comptes et réponse de l'administration**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2018 (A/74/5/Add.3) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2020/AB/L.2) ;

2. *Prend note* de l'opinion non assortie de réserve pour 2018 formulée par le Comité des commissaires aux comptes à l'intention de l'UNICEF ;

3. *Demande* à la direction de l'UNICEF de continuer à améliorer systématiquement le degré d'élaboration du système de gestion des risques à tous les niveaux, particulièrement le renforcement de l'application du principe de responsabilité et la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne ;

4. *Prie* l'UNICEF de donner la priorité au suivi des lacunes relevées en matière d'organisation qui représentent les plus grands risques quant à l'obtention de résultats ;

5. *Prie également* l'UNICEF de prendre toutes les mesures nécessaires, notamment de renforcer les capacités des partenaires d'exécution, pour assurer la pleine mise en œuvre des principes et des processus énoncés dans la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) dans l'ensemble de ses bureaux de pays et bureaux régionaux.

*Première session ordinaire  
13 février 2020*

2020/7

**Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2020**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des hypothèses de croissance élevée, moyenne et faible des produits pour 2020, telles que présentées dans le tableau 3 du document [E/ICEF/2020/AB/L.1](#) ;

2. *Approuve* un budget de 151,4 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les activités entreprises à des fins spéciales, dont 85 millions de dollars de mises de fonds et 66,4 millions de dollars pour les autres dépenses liées à la collecte de fonds auprès du secteur privé, ainsi que l'établissement d'un plafond de 59,9 millions de dollars pour les autres ressources, sur la base de l'hypothèse de croissance moyenne (voir tableau 3) ;

3. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Réaffecter les ressources entre les différentes rubriques budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés ;

b) Augmenter ou réduire les dépenses dans la limite des montants indiqués dans les colonnes I et III du tableau 3 du document [E/ICEF/2020/AB/L.1](#) si le produit de la collecte de fonds atteint les niveaux indiqués dans ces mêmes colonnes ;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2020 ;

4. *Invite* la Directrice générale à trouver de nouveaux marchés, et à en tirer parti si l'occasion se présente, entre deux sessions et à le tenir informé ;

5. *Approuve* un montant de 15,1 millions de dollars, soit 10 % du montant consacré aux activités entreprises à des fins spéciales au titre des ressources ordinaires (151,4 millions de dollars), pour le mois de janvier 2021, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2021 ;

6. *Note avec satisfaction* que l'UNICEF présentera un rapport complet sur la mise en œuvre du « Plan 2018-2021 relatif aux partenariats dans le secteur privé : un IMPACT sur chaque enfant » lors de la deuxième session ordinaire de 2020.

*Première session ordinaire  
13 février 2020*